

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

### **Présents :**

Alain TISSEUIL - Chantal SERRES - Daniel DUTHEIL - Marisol DELOGER - Stéphane CHOUZENOUX  
- Sandrine BEAUDEAU - Mickaël BICHE - Nathalie DUBOUREAU - Nathalie ERIEAU - Valérie HAUSSER  
- Eric MALIGNE - Frédéric MOUNET - Nathalie PLANADE - Philippe POUJOL - Marc-Antoine VAYSSE

Hubert BOUYSSSE secrétaire de mairie.

Ouverture de la séance à 20 h.

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

### **Validation du compte rendu précédent :**

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

### **OBJET : Tarifs communaux 2021.**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différents services communaux ainsi qu'il suit, à compter du 1er Janvier 2021 :

**1 - GARDERIE :** (*sans changement*) Matin : 0.55 € Soir (goûter inclus) : 0.85 € Matin et soir : 1.30 €

#### **2 - CANTINE SCOLAIRE** (*sans changement*)

	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Enfants	2.40	2.40	2.40	2.40
Personnel communal	2.60	2.60	2.60	2.60
Instituteurs et autres personnes extérieures	6.00	6.00	6.00	6.00

**3 - LOCATION MATERIEL :** Tables 10.00 € (*sans changement*)

**4 - DROITS DE PLACE :** (*sans changement*)

LE METRE CARRE arrondi à l'Euro supérieur	
Jour de foire	0,20 €
Samedi matin	0.50 €
Autre jour	1.00 €
Avec utilisation de l'électricité	0,60 €
MINIMUM DE PERCEPTION	
Jour de foire	3,00 €
Samedi matin	7.50 €
Autre jour	7,50 €
Avec utilisation de l'électricité	9,00 €
Commerce occasionnel	20.00 €

Cirque : 30 €

**5 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC** (Allée des Marronniers) :  
(*sans changement*)

A compter du 1er Janvier 2021 : le mètre carré : 9.00 €

## **6 - LOCATION SALLES COMMUNALES :**

Les prix ci-après comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, l'usage des toilettes et du matériel. En cas de non-respect du règlement intérieur de la salle polyvalente un forfait de 50 à 150 € sera à payer par l'utilisateur de la salle selon le cas.

Chèque de caution restitué en tout ou partie à l'issue de l'état des lieux.

Limite de réservation trois fois par mois pour les associations hors Pompadour.

La caution, le montant de la location sont versés obligatoirement à la remise des clés. Idem pour la remise de l'attestation d'assurance RC.

Frais liés à la dégradation de mobilier :

- . Chaise cassée ou manquante : 70 €
- . Table cassée ou manquante : 120 €
- . Perte des clés (de la salle, de la cuisine, des placards et de la sono) : 200 €.

### **SALLE POLYVALENTE : (sans changement)**

	Associations de la commune	Associations hors commune	Particuliers de la commune	Particuliers hors commune	Entreprises, organismes privés ou publics
Réunion, bal, loto	gratuit	100 €	/	/	150 €
Salle mise à disposition 1 journée Repas midi et/ou soir, vin d'honneur (la salle doit être rendue propre le lendemain à 8 h)	gratuit	150 €	120 €	200 €	220 €
Salle mise à disposition 2 jours Week-end ou 2 jours (la salle doit être rendue propre le 3ème jour à 8 h)	gratuit	250 €	250 €	450 €	400 €
Cuisine	gratuit	100 €	50 €	50 €	200 €
Journée complémentaire	gratuit	60 €	60 €	60 €	60 €
Caution + RC	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
chauffage (la journée) du 01.11 au 30.04)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €

### **SALLE DE LA FORET : (sans changement)**

	Associations et entreprises de la commune	Associations et entreprises hors commune	Particuliers de la commune	Particuliers hors commune
Réunion, bal, loto	gratuit	/	/	/

Salle mise à disposition 1 journée	Repas midi et/ou soir, vin d'honneur (la salle doit être rendue propre le lendemain à 8 h)	gratuit	150 €	90 €	150 €
Salle mise à disposition 2 jours	Week-end ou 2 jours (la salle doit être rendue propre le 3ème jour à 8 h)	gratuit	235	190 €	235 €
	Chauffage (la journée) du 01.11 au 30.04)	gratuit	30 €	30 €	30 €
	Caution + RC	200 €	200 €	200 €	200 €

Priorité sera donnée au CAP et aux associations communales dans les mêmes conditions que celles prévues pour la salle polyvalente.

### SALLE du VIEUX LAVOIR :

	Associations, particuliers, entreprises de la commune	Associations, particuliers, entreprises hors commune
Réunion, AG	gratuit	30 € la journée 20 € la 1/2 journée
Pour occupation régulière	30 € / mois du 01.11 au 30.04	30 € / mois du 01.11 au 30.04

### 7 - TARIFS FUNERAIRES : (sans changement)

CAVEAU COMMUNAL	
Ouverture et fermeture caveau	32 €
Mise en place	32 €
PRIX DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE (LE M <sup>2</sup> )	
Concession perpétuelle	28 €
ESPACE CINERAIRE	
Le cavurne (concession perpétuelle)	750 €
COLOMBARIUM	
Prix d'une case de 4 urnes pour 15 ans	750 €
Prix d'une case de 4 urnes pour 30 ans	1 000 €
Prix d'une case de 4 urnes pour 50 ans	1 500 €
Ouverture et fermeture d'une case	32 €
VACATIONS POUR POSE SCELLES FUNERARIUM	
La vacation	25 €

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

**OBJET : Mise à disposition d'un agent de la commune au profit de la communauté de communes**

Vu la demande du Président de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au maire d'Arnac-Pompadour pour la mise à disposition de M. Hubert Bouysse, rédacteur territorial à la commune d'Arnac-Pompadour, à raison de 15 % de son temps de travail et pour une durée de deux ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Hubert Bouysse, rédacteur territorial à la commune d'Arnac-Pompadour, au profit de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour dans les conditions suivantes :
  - Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - Durée : 2 ans
  - Quotité : du temps de travail : 15%
- Précise que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit car elle a été incluse dans un transfert de charges précédent.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Résidence des séniors :**  
La démolition va débuter très prochainement et va durer plusieurs semaines. Les travaux de construction vont débuter en mars/avril
- **Travaux de voirie :**  
En cours places du Château et du Vieux Lavoir.

Clôture de la réunion à 22 h 30.

Vu, le Maire,

